



LE CONSEIL MUNICIPAL SE REUNIRA EN SEANCE ORDINAIRE

LE MARDI 21 février 2023

à 19 H 30

A LA MAIRIE DE VERGISSON

ORDRE DU JOUR :

- I. PLU : choix du bureau d'étude
- II. PLU : devis pour étude agricole préalable à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme de Solutré et Vergisson
- III. Attribution des parcelles viticoles communales (sur proposition de la commission)
- IV. SYDESL : modification des statuts
- V. BOIS : fixation des modalités pour dépôt et stockage du bois sur domaine public
- VI. QUESTIONS DIVERSES
- VII. RAPPORT DES REUNIONS ET COMMISSIONS

Le 13/02/2023

Le Maire, Anne BROCHETTE

